

Aides à l'emploi

Activa Start: engagement de jeunes

Quels avantages pour l'employeur ?

- ▶ Une réduction des cotisations patronales pour la sécurité sociale
- ▶ Dans certains cas: une intervention dans le coût salarial (« bonus de démarrage »)

Qualification	Réduction ONSS	Durée d'octroi	Bonus de démarrage
Très peu qualifié/e	1.500 € / Trimestre	Trimestres 1 – 12	Oui
	400 € / Trimestre	Trimestres 13 – 16	
Peu qualifié/e	1.500 € / Trimestre	Trimestres 1 – 8	Non (sauf dans certains cas)
	400 € / Trimestre	Trimestres 9 – 12	
Moyennement qualifié/e	1.000 € / Trimestre	Trimestres 1 – 4	Non
	400 € / Trimestre	Trimestres 5 – 12	

Quels employeurs ?

- ▶ Tous les employeurs du secteur privé
- ▶ Certains employeurs du service public

Quels jeunes ?

- ▶ Être âgé/e de moins de 26 ans
- ▶ Ne plus suivre les cours de l'enseignement de plein exercice
- ▶ Être considéré/e comme étant très peu à moyennement qualifié/e

Quel contrat ?

- ▶ Réduction ONSS : au moins à temps partiel, à durée déterminée ou indéterminée
- ▶ Bonus de démarrage : à temps-plein pendant au moins 6 mois

Quelles formalités ?

- ▶ Réduction ONSS: les jeunes doivent être en possession de la carte de travail C63
- ▶ Bonus de démarrage: il faut remplir une annexe au contrat de travail

**Arbeitsamt
der Deutschsprachigen
Gemeinschaft**

Conseil Entreprises
Vennbahnstraße 4/2
4780 Saint-Vith
☎ +32 (0)80 280060
www.adg.be
betriebsberatung@adg.be